



## BULLETIN D'INFORMATION DES ADHERENTS

N° 2018 / 10 – 11 AVRIL 2018

<b>COMpte RENDU DE LA CAPC DU 28 MARS 2018. Mise en enquête de postes d'IR1</b>		
<b>SOMMAIRE</b>	<b>4 PAGES</b>	

\*\*\*\*\*

### L'ESSENTIEL DU BI

- **ABSENCE DE COMMUNICATION DU TAUX DE PROMOTION 2018 POUR CHAQUE GRADE.**
- **UNE ANCIENNETÉ MINIMALE EXIGÉE DANS LE POSTE AVANT UNE MUTATION OU UNE PROMOTION.**
- **15 PROMOTIONS AU GRADE D'IR1.**

\*\*\*\*\*

La CAPC était présidée par la sous-directrice A, Mme DEBAUX, assistée du chef du bureau A2, Pascal DECANTER et de ses collaborateurs.

**L'USD-FO** était représentée par : François ALBINI, Jacques DEFFIEUX, Jean-Louis FILLON, Catherine MENGELLE, Françoise PETIT, Jean-Philippe SANCEY, pour les grades d'IP1, IR1 et IR2. (5 sièges sur 6).

Autre syndicat représenté : Solidaires (1 élu).

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

## PROPOS LIMINAIRES

Avant d'aborder l'étude des différentes candidatures, nous avons demandé à la sous-directrice A des précisions concernant les ratios promus/promouvables pour l'année 2018 (*taux de promotions dans un même corps*).

Il faut savoir que l'absence d'indications précises sur ce point peut avoir un impact négatif sur la tenue des CAPC de l'année, dans la mesure où le nombre maximum de promotions possibles n'est pas connu.

Madame DEBAUX nous a répondu, qu'en dépit de plusieurs relances, le secrétariat général du Ministère *n'a encore communiqué aucun chiffre pour cette année*. La sous directrice a ajouté que *ces chiffres seront probablement connus au même moment pour l'ensemble des catégories*. Néanmoins, plusieurs éléments laissent penser que tous les taux seront en baisse, ce qui aurait pour effet d'impacter fortement à la baisse les promotions de certains grades en fin d'année.

L'USD-FO ne manquera pas de vous tenir informés de tout élément qui sera porté à sa connaissance dans les prochaines semaines.

## FONCTIONNEMENT DES CAPC : RÈGLES GÉNÉRALES

Au cours de la CAPC, vos élus sont intervenus pour obtenir des précisions concernant les délais requis dans les fonctions actuelles des candidats avant de pouvoir obtenir une promotion ou une mutation.

En effet, si nous avons bien intégré le fait que la règle de gestion de 2 ans d'exercice minimum est appliquée strictement par la direction générale (sauf circonstances exceptionnelles, par exemple une restructuration ou des problèmes de santé), **des incertitudes demeurent en ce qui concerne les promotions.**

Pour rappel, il y a quelques années, cette règle était assouplie largement en cas de promotion, qui pouvait intervenir quelques mois à peine après une prise de fonctions.

À présent, ce n'est plus le cas, et une incertitude demeure lors de chaque CAPC.

En réponse, il nous a été clairement confirmé que la direction générale ne voulait pas se voir imposer un délai fixe, quelles que soient les circonstances. **Cependant, il nous a été clairement indiqué qu'aucune promotion ne pourrait avoir lieu moins d'un an après une prise de fonctions sur un poste donné.**

## RÉSULTATS POUR LES POSTES D'IR 1

### Éléments statistiques :

Au cours de la CAPC, 15 promotions au grade d'IR1 ont été prononcées pour 28 postes mis en compétition, avec un nombre de promotions d'IR2 satisfaisant à ce stade de l'année.

À noter que 6 candidats IR2, qui ne rempliront les règles statutaires en vigueur qu'en fin d'année, seront d'abord affectés dans leurs nouvelles fonctions en qualité d'IR2, puis promus sur place au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

<http://www.sncd.info/>

SNCD-FO

46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS

Tél. : 09 63 43 59 87

Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)

Ont fait acte de candidature, **60 agents**, dont **1 IP1** (non retenu), **12 IR1** (7 mutés), et **47 IR2** (15 promus).

6 postes n'ont pas été pourvus (absence de candidature, candidatures non retenues, autre choix attribué à un candidat à plusieurs postes)

### **Déroulement de la CAPC**

Au cours de la CAPC quelques cas ont fait l'objet de vives discussions entre vos élus et les représentants de la direction générale.

En particulier, nous sommes intervenus très longuement en défense des intérêts d'un collègue candidat à un poste dit à profil et qui avait non seulement un très bon dossier, et des avis très positifs de sa hiérarchie, mais recueillait également un avis faisant ressortir une adéquation parfaite du profil au poste sollicité à l'issue de l'entretien obligatoire.

Il est rappelé que les postes à profil sont accompagnés d'une fiche de poste détaillée indiquant les coordonnées d'une personne à contacter obligatoirement par les candidats dans le cadre d'un entretien. Cet entretien donne lieu à établissement d'une fiche qui constitue un document préparatoire à la CAPC à la fois pour l'administration et les élus à la connaissance desquels elle est portée.

Si les élus **USD-FO** veillent avec vigilance à ce que la fiche d'entretien ne soit pas le seul critère présidant au choix réalisé parmi les candidatures, ils s'appuient cependant sur les éléments d'information contenus dans cette fiche (motivation, connaissances techniques objectives liées au poste) lorsqu'ils sont en cohérence avec le reste du dossier présenté (avis hiérarchiques et CREP).

Les autorités qui président les CAPC acceptent parfois de prendre en compte les arguments pertinents développés par vos élus, ce qui permet d'éviter certaines injustices.

Le cas d'un poste à Lyon (transfert de Clermont-Ferrand ?), a été débattu, car **l'USD-FO** est très vigilante et veille à ce que l'administration, à tous les niveaux, y compris localement, ne vide pas de son sens les engagements du directeur général et de la sous-directrice A, en faveur du **maintien de la DR d'Auvergne**.

La sous-directrice a confirmé les propos tenus par le directeur général dans une autre instance (CTR), à savoir qu'il n'y avait pas de projet de fermeture de la direction d'Auvergne, mais que la directrice interrégionale arbitrait les priorités au sein de la direction interrégionale d'Auvergne-Rhône-Alpes. Vos élus nationaux ont prit acte de cette volonté et resteront attentifs et mobilisés sur ce sujet (pour que « la salade lyonnaise » ne devienne pas amère et indigeste...).

A cet égard, vos élus ont demandé que soient mis en enquête 2 postes vacants à la DR d'Auvergne, le poste de chef de PAE (IP) et le poste de chef de SRE (IR1).

**Pour toute question relative aux CAPC et à vos parcours de carrière, n'hésitez pas à contacter les élus de l'USD-FO, bien avant chaque CAPC.**

\*\*\*\*\*

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**

## COTISATIONS 2018

Je sais que vous êtes attachés à un bon fonctionnement du SNCD-FO, seule organisation représentative à défendre spécifiquement les intérêts des agents de catégorie A de la DGDDI. Notre bon fonctionnement repose sur le versement par les adhérents le plus tôt possible dans l'année des cotisations 2018.

**Salvatore LUNESU, président du SNCD-FO**

**Le chèque est à libeller à l'ordre du : SNCD-FO**

**Je rappelle que les adhérents bénéficient d'un crédit d'impôt égal aux 2/3 de la cotisation versée.**

**EXEMPLE : UNE COTISATION DE 183 € REVIENT APRES CREDIT D'IMPOT A 61 €**

	Gratuit	Après crédit d'impôt			
- Inspecteurs-élèves	Gratuit		- DSD 2 des 1er et 2e échelons	195 €	65 €
- Inspecteurs du 1er au 2e échelon	99 €	33 €	- IR 1 du 1er au 3e échelon - IP 1 du 1er au 3e échelon - DSD 2 des 3e et 4e échelons	204 €	68 €
- Inspecteurs des 3e et 4e échelons	108 €	36 €	- DSD 2 des 5e et 6e échelons - CSC 2F - CSC 1F	213 €	71 €
- Inspecteurs des 5e et 6e échelons	123 €	41 €	- DSD 1 tous échelons - CSC2 - CSC1	225 €	75 €
- Inspecteurs des 7e et 8e échelons	147 €	49 €	- DPSD - Administrateur des douanes - Administrateur civil	231 €	77 €
- Inspecteurs du 9e au 11e échelon	168 €	56 €	- Administrateur supérieur des douanes - Administrateur civil HC	243 €	81 €
- IP2 des 1er et 2e échelons			- Administrateur général des douanes	249 €	83 €
- IR3 du 1er au 3e échelon	183 €	61 €		249 €	83 €
- IP2 des 3e et 4e échelons				63 €	21 €
- IR2 du 1er au 3e échelon	195 €	65 €	- Retraité	63 €	21 €
- IP2 du 5e au 7e échelon					

✂-----

### BULLETIN D'ADHÉSION

**Rayer la ou les mentions inutiles :**

**« nouvel adhérent », « renouvellement d'adhésion », « changement de situation »**

**Tableau à servir impérativement en cas de :**

**Première adhésion ou de changement de situation administrative ou familiale.**

**A RETOURNER AU : SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75010 PARIS**

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Grade, échelon et fonctions

Adresse administrative :

Téléphone :

mél :

**Coordonnées personnelles (facultatif) :**

**Je souhaite adhérer au prélèvement SEPA :  REMPLIR LE FORMULAIRE (prélèvement : en 1 fois, en 3 fois ou 10 fois).**

**Je souhaite régler par chèque (chèque libellé à l'ordre du SNCD-FO) :**

<http://www.sncd.info/>

**SNCD-FO**

**46, rue des Petites Écuries – 75 010 PARIS**

**Tél. : 09 63 43 59 87**

**Courriel : [sncd.siege@douane.finances.gouv.fr](mailto:sncd.siege@douane.finances.gouv.fr)**